



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

Cabinet  
Bureau de la Sécurité et de  
la Prévention de la Délinquance

Arras, le **22 AOUT 2016**

La Préfète du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

**Objet :** mise en sûreté des établissements scolaires dans le cadre de la rentrée scolaire 2016

Dans le contexte actuel des récents attentats terroristes contre la France, je souhaite attirer tout particulièrement votre attention sur l'importance qui s'attache à assurer une sécurisation maximale des établissements scolaires, dans la perspective de la prochaine rentrée de septembre.

En effet, bien que je ne dispose à ce jour d'aucune information sur une menace précise qui pourrait toucher le département du Pas-de-Calais, les lieux de rassemblements, et notamment les établissements scolaires, sont des cibles potentielles.

En complément du Plan Vigipirate, toujours d'actualité, la vigilance doit être maintenue à un niveau élevé.

Dans ce cadre, la préparation de la rentrée scolaire 2016 nécessite la mobilisation des services de l'Etat, des élus, des collectivités locales, des enseignants et des parents d'élèves. C'est pourquoi je tiens à attirer votre attention sur les principales consignes à adopter dans un tel contexte :

- Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

La circulaire ministérielle n°2015-205 du 25 novembre 2015 rappelle que l'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté, élaboré au niveau de chaque école et établissement scolaire, est de permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. Lors de la pré-rentrée, les autorités académiques s'assureront que chaque école vérifie la connaissance par les personnels des dispositions de ce plan et que des exercices seront organisés dès le premier trimestre scolaire.

- La surveillance de la voie publique, des abords immédiats et des entrées des locaux scolaires

Les équipes éducatives, les équipes mobiles de sûreté (EMS), les collectivités et les services de police ou de gendarmerie doivent se coordonner, en lien avec le directeur ou le chef d'établissement, pour mettre en œuvre un système de vigilance accrue.

Une attention particulière sera portée aux abords des écoles afin notamment d'éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. A cette occasion, toutes les mesures doivent être prises pour interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules devant et à proximité des établissements scolaires, y compris pour y déposer les enfants.

Les entrées devront également être sécurisées et contrôlées. Je vous rappelle que, pour assurer la sécurisation des établissements, vous pouvez solliciter, auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance, des cofinancements liés à l'installation de dispositifs de vidéo-protection. Vous pouvez le cas échéant contacter mes services pour de plus amples informations (Cabinet - Bureau de la Sécurité et de la prévention de la délinquance - tél. 03 21 21 22 21).

Vous pouvez solliciter l'expertise des référents sûreté des services de police ou de gendarmerie en vue d'identifier les travaux prioritaires à réaliser, pour établir un diagnostic de sécurité et vous conseiller pour la mise en place de plans particuliers de mise en sûreté. Je vous informe qu'un référent sûreté sera désigné au niveau académique pour le département du Pas-de-Calais.

Les directeurs d'école seront également invités à organiser, dès la rentrée, des réunions avec les parents d'élèves pour leur exposer les mesures de sécurité prises et pour leur expliquer les bons comportements à adopter notamment lors des entrées et sorties de classe.

Enfin les services de l'Education Nationale prendront de leur côté des dispositions internes qu'ils communiqueront à la communauté éducative.

Telles sont les préconisations que je tenais à vous communiquer, afin que, dans la période difficile que nous traversons, la rentrée scolaire s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

Je sais pouvoir compter sur votre implication personnelle pour mener à bien cette action prioritaire et vous assure de la disponibilité des forces de l'ordre et de mes services pour tout conseil que vous jugerez utile.

*Avec mes meilleurs saluts.*

Pour la Préfète,  
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général de  
la Préfecture du Pas-de-Calais

Marc DEL GRANDE

*Copie : 1. d. le Président de l'ADPF 62  
2. d. M. le Sous-Préfet(s) d'arrondissement*